

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DELTA EPARGNE ACTIONS EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 122.152, un actif net de D : 119.943 et un bénéfice de D : 24.254 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les montants non utilisés représentent à la clôture de la période 2,79% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 2% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	118 602	98 993
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		100 900	81 184
Obligations et valeurs assimilées		17 702	17 809
Placements monétaires et disponibilités		3 350	344
Disponibilités		3 350	344
Créances d'exploitation		200	99
TOTAL ACTIF		122 152	99 436
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	2 140	1 692
Autres créditeurs divers	6	69	67
TOTAL PASSIF		2 209	1 759
ACTIF NET			
Capital	10	118 750	95 596
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 193	2 081
ACTIF NET		119 943	97 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		122 152	99 436

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au	Période du 20/02 au
	e	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	7	3 488	3 865
Dividendes		2 550	3 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées		938	198
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 488	3 865
Charges de gestion des placements	8	(1 027)	(829)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 461	3 036
Autres charges	9	(1 323)	(955)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 138	2 081
Régularisation du résultat d'exploitation		55	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 193	2 081
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(55)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		21 973	(7 761)
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 305	3 572
Frais de négociation		(162)	(215)
RESULTAT DE L'EXERCICE		24 254	(2 323)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au	Période du 20/02 au
	31/12/2009	31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	24 254	(2 323)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	1 138	2 081
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 973	(7 761)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 305	3 572
Frais de négociation de titres	(162)	(215)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(2 081)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	93	-
Souscriptions		
- Capital	297 686	-
- Régularisation des sommes non distribuables	59 096	-
- Régularisation des sommes distribuables	4 689	-
Rachats		
- Capital	(297 686)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 058)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(4 634)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 266	(2 323)
ACTIF NET		
En début de période	97 677	100 000
En fin de période	119 943	97 677
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 000	1 000
En fin de période	1 000	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	119,943	97,677
TAUX DE RENDEMENT	24,93%	(2,32%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 118.602 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		86 680	100 900	84,12%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		86 680	100 900	84,12%
ADWYA	250	807	2 102	1,75%
AIR LIQUIDE	4	626	1 048	0,87%
ASSAD	200	2 328	2 492	2,08%
ATB	1 000	4 872	8 004	6,67%
BH	350	9 148	9 647	8,04%

BIAT	50	1 875	3 202	2,67%
BT	118	9 835	11 440	9,54%
BTE (ADP)	220	7 042	6 787	5,66%
CIL	240	3 128	6 831	5,70%
AL KIMIA	130	4 752	4 742	3,95%
SFBT	800	10 453	9 940	8,29%
SIPHAT	120	1 884	2 165	1,81%
SOTRAPIL	300	5 116	3 197	2,67%
STB	500	6 269	7 202	6,00%
Tunisie Leasing	116	1 929	2 916	2,43%
TPR	1 557	7 166	8 720	7,27%
TUNISAIR	2 000	4 920	4 972	4,15%
UIB	300	4 530	5 493	4,58%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		17 102	17 702	14,76%
BTA 05/2022	17	17 102	17 702	14,76%
TOTAL		103 782	118 602	98,88%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes du départ	106 047	707	(7 761)	98 993	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	57 131			57 131	
Cessions de l'exercice					
Actions	(59 396)			(59 396)	1 305
Variation des plus ou moins value portefeuilles sur titres			21 972	21 972	
Variation des intérêts courus sur obligations		(98)		(98)	
Soldes au 31 décembre 2009	103 782	609	14 211	118 602	1 305

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 2.140 contre un solde de D : 1.692 à l'issu de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	71	737
Rémunération du dépositaire	206	92
Rémunération du CAC	1 863	863
Total	2 140	1 692

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 69 contre un solde de D : 67 à l'issu de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D: 3.488 contre D: 3.865 au 31 décembre 2008, et se détaille comme suit :

	2009	2008
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 550	2 519
des titres OPCVM	-	1 148
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des BTA	938	198
TOTAL	3 488	3 865

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D: 1.027 contre D: 829 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	913	737
Rémunération du dépositaire	114	92
Total	<u>1 027</u>	<u>829</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D: 1.321 contre D: 955 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	1 000	863
Rémunération du CMF	114	92
Publicité & publications	200	-
Frais divers	9	-
Total	<u>1 323</u>	<u>955</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital initial</u>	
Montant	95 596
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	297 686
Nombre de parts émises	3 114
Nombre de copropriétaires nouveaux	2
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(297 686)
Nombre de parts rachetées	(3 114)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21 973
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 305
Régularisation des sommes non distribuables	38
Frais de négociation	(162)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant	118 750
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	6

Note 11 : Autres informations**11.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus des placements	3,488	3,865
Charges de gestion des placements	(1,027)	(0,829)
Revenus net des placements	<u>2,461</u>	<u>3,036</u>
Autres charges	(1,323)	(0,955)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,138</u>	<u>2,081</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,055	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,193</u>	<u>2,081</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	21,973	(7,761)

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,305	3,572
Frais de négociation	(0,162)	(0,215)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	23,116	(4,404)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	24,254	(2,323)
Résultat non distribuable de l'exercice	23,116	(4,404)
Régularisation du résultat non distribuable	0,038	-
Sommes non distribuables de l'exercice	23,154	(4,404)
Valeur liquidative	119,943	97,677
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	0,94%	0,84%
Autres charges / actif net moyen	1,22%	0,97%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,10%	2,11%

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "DELTA EPARGNE FCP" est confiée à la Société "STB MANAGER". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC, calculée sur la base de l'actif net quotidien.